

# Réunion du Conseil Municipal

## Commune d'Anost

**Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 27 mai 2016 à 20 h sous la présidence de M. Jean-Claude NOUALLET**

**Présents :** Louis BASDEVANT, Christian BIGEARD, Monique CONSTANT-VERMENOT, Claire GOUJON, Daniel HANNOYER, Chantal MARTIN, Bertrand RATEAU, Hélène ROSINI, Daniel TURPIN, Chantal ZANON.  
Henriette PATER est arrivée à 20 h 30 et n'a pas pris part aux votes

Excusés : Michel BIGEARD, pouvoir à Daniel HANNOYER  
Olivier CHAPUIS pouvoir à Hélène ROSINI  
Yvon LETRANGE,

A 20 H 10, Monsieur le Maire ouvre la séance.  
Claire GOUJON est nommée secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2016**

Le compte-rendu n'amène aucune observation et est approuvé à l'unanimité

### **- Commission N° 1 – Administration Générale et Finances :**

#### **Budget primitif 2016 eau et assainissement**

#### **Exposé de Louis BASDEVANT**

Suite à une erreur de transcription du budget primitif 2016 eau et assainissement il est proposé au Conseil municipal d'approuver le retrait du BP eau assainissement voté le 25 mars 2016 et de voter le budget modifié selon les tableaux ci-joints

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve le retrait du budget primitif eau assainissement voté le 25 mars 2016**
- vote, par chapitre, le budget primitif modifié comme suit**

<b>chapitres</b>	<b>dépenses d'exploitation</b>	
011	Charges générales	52 470.00 €
012	Charges de personnel	22 500,00 €
014	Atténuation de produits	10 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 550,00 €
66	Charges financières	- 5 316.96 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
<b>Dépenses réelles d'exploitation – sous-total :</b>		<b>85 803.04 €</b>
023	Virement en section d'investissement	21 520.44 €
042	Opérations ordre entre section	37 911.00 €
<b>Total dépenses de la section d'exploitation</b>		<b>145 234.48 €</b>
<b>chapitres</b>	<b>recettes d'exploitation</b>	
70	Produits services, domaine et ventes diverses	118 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprise provision ancienne	6 565,00 €
<b>Recettes réelles d'exploitation – sous-total :</b>		<b>125 165,00 €</b>
002	résultat d'exploitation	12 380.48 €
042	Opérations ordre entre section	7 689.00 €
<b>Total recettes de la section d'exploitation</b>		<b>145 234.48 €</b>

chapitres	dépenses d'investissement	
16	remboursement d'emprunts	13 416.59 €
23	immobilisations en cours	47 000.00 €
<b>dépenses réelles d'investissement – sous -total :</b>		<b>60 416.59 €</b>
040	Opérations ordre entre section	7 689.00 €
001	résultat d'investissement reporté ( <i>déficit</i> )	
restes à réaliser 2015		106 800.00 €
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>174 905,59 €</b>
chapitres	recettes d'investissement	
10222	FCTVA	2 150,00 €
1068	Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé	9 063.60 €
13	subventions d'investissement	0.00 €
16	emprunts et dettes assimilées	6 524.15 €
<b>recettes réelles d'investissement – sous -total :</b>		<b>17 737.75 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	21 520.44 €
040	Opérations ordre entre section	37 911.00 €
001	résultat d'investissement reporté ( <i>excédent</i> )	58 576.40€
restes à réaliser 2015		39 160,00 €
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>174 905.59 €</b>

### **Don pour la commune par un groupe de randonneurs**

Exposé de Monique CONSTANT

Un groupe de randonneurs de l'ACAPS (Association creusotine d'activités physiques et sportives) a fait un don de 50 € à la commune, conformément à l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation de ce don.

**Cet exposé entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de l'ACAPS et autorise le maire à signer tout document s'y reportant**

### **Vente par la commune des grilles, stèles et pierres des tombes ayant fait l'objet d'une reprise de concession**

Exposé de Monique

La procédure de reprise des tombes en état d'abandon étant terminée, des personnes peuvent être intéressées par les grilles, stèles, et pierres. Pour répondre à ces demandes, la commune propose d'appliquer les tarifs suivants

- grilles : 5 € le m linéaire
- stèles : 50 € (avec obligation d'effacer les noms gravés)
- entourages : 5 € le m linéaire

Cet exposé entendu,

Vu l'article L.2241-1 alinéa 3 du CGCT,

Vu l'article L.2122-22 10 du CGCT,

Vu la délibération du 11 avril 2014 du Conseil Municipal portant délégation générale de fonction au Maire,

**Le Conseil municipal, après délibérations et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente de matériaux provenant de la reprise des tombes en état d'abandon selon le tarif ci-dessus.**

## Désignation des délégués au Comité GEMAPI du Parc Naturel Régional du Morvan

Exposé de M. le Maire

Le Parc naturel régional du Morvan s'est vu confié, depuis le 1er janvier 2016, la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" - GEMAPI - Contrat Global.

Afin que la commune d'Anost soit représentée règlementairement au sein du Comité syndical GEMAPI - Contrat Global du Parc naturel régional du Morvan, il est demandé au conseil municipal de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant amenés à siéger au Comité syndical GEMAPI. A défaut de désignation de délégués, le maire sera le représentant officiel de la commune au Comité syndical GEMAPI - Contrat Global

**Cet exposé entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les représentants de la Commune auprès du Comité syndical GEMAPI - Contrat Global du Parc naturel régional du Morvan, de la manière suivante :**

**Déléguée titulaire : Chantal ZANON**

**Délégué suppléant : Louis BASDEVANT**

### Commission n°2 - Culture, tourisme, vie associative, éducation, jeunesse :

#### **Exposé de Monique Constant**

En complément de celles votées le 25 mars 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de régler /

- les cotisations suivantes :

	2016
Gîtes de France	253,92 €
Association de soins et services à domicile	16,00 €
Territoires et Cinéma	15,00€

- la subventions suivante ::

	2016
UGMM	4 000 €

### Commission n° 4 – Economie, agriculture, forêt, environnement, développement durable, urbanisme

#### **Achat complémentaire de terrains aux Grelaudots**

Exposé de M. le Maire

La commune d'Anost est engagée dans la rénovation de son centre-bourg, matérialisée par plusieurs programmes réalisés récemment ou en cours de réalisation pour les années proches..

M. VIEL, propriétaire de deux parcelles jouxtant la propriété LABILLE récemment acquise par la commune, est disposé à vendre une partie de ses terrains, à savoir une partie de la parcelle AE n° 214 pour une surface de 763 m2 et une partie de la parcelle AE n°35 pour une surface de 737 m2, soit une surface totale de 1500 m2 au prix de 5 € le m2 . C'est l'opportunité de disposer à proximité immédiate des services et des commerces, de terrains qui constitueront une réserve foncière propice à de futurs aménagements publics et constructions, dans la perspective des orientations générales du SCOT de l'Autunois Morvan et du PLU engagé par la CCGAM..

**Cet exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité décide d'acquérir les terrains de M. Viel au prix de 5 € le m2 soit 7500 €.**

## **Information et questions diverses**

Hélène Rosini pose la question de savoir si le ravalement de la façade était compris dans les travaux du hangar de la Gare de Vaumignon, M. le Maire répond que cela faisait partie des options et compte tenu des subventions obtenues, cela rentre dans l'enveloppe financière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 40

**Anost , le 27 mai 2016**



**P/Le Maire  
L'adjoint délégué**

**Monique CONSTANT**